

« AMENDEMENT POUR LA CRÉATION D'UN BUDGET DE 2 MILLIONS D'EUROS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou du rapport :

Groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

Pour un budget dédié à l'égalité femmes-hommes / ligne budgétaire

SESSION DU 18 DÉCEMBRE 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE

PRIORITÉ 4 : Territoires, efficacité et simplicité

S200 : Accompagner les territoires.

Exposé des motifs

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte national et régional alarmant pour les droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La suppression d'une ligne budgétaire spécifique à l'égalité femmes-hommes a aggravé une situation déjà fragile pour les associations engagées sur le terrain. Ces structures, souvent en première ligne pour accueillir, écouter et accompagner les victimes, se retrouvent aujourd'hui confrontées à une précarité financière accrue. Sans financements stables, leur capacité à mener des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement est directement menacée.

Ce recul budgétaire s'ajoute à un constat plus large : les violences faites aux femmes sont persistantes. Les associations, qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques publiques, voient leurs moyens réduits, alors que les besoins ne cessent de croître.

En Pays de la Loire, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- En 2023, selon l'INSEE, 16 900 femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. Ce chiffre, déjà élevé, ne reflète qu'une partie de la réalité, car de nombreuses victimes ne portent pas plainte ou ne se signalent pas aux autorités.
- Depuis 2017, ce sont 61 600 femmes qui ont été accompagnées par les réseaux associatifs ligériens (source : Observatoire régional des violences faites aux femmes, 2022). Ce nombre témoigne de l'importance cruciale des associations dans la prise en charge des victimes, mais aussi de la persistance des violences sur les territoires.

Ces chiffres rappellent que les violences faites aux femmes ne sont pas un phénomène marginal, mais une réalité quotidienne qui touche tous les territoires, y compris les zones rurales, urbaines et périurbaines. Ils soulignent aussi le rôle indispensable des associations pour briser l'isolement des victimes et leur offrir un parcours de sortie de la violence.

La suppression d'une ligne budgétaire spécifique a des conséquences concrètes : réduction des actions de prévention, diminution de l'accompagnement des victimes, licenciements, affaiblissement des partenariats.

Rétablissement un budget dédié à l'égalité femmes-hommes permettrait de garantir la pérennité des associations afin qu'elles puissent mener à bien leurs actions de prévention et d'accompagnement.

Se donner les moyens d'une politique ambitieuse et engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, contre les violences faites aux femmes, c'est le sens de cet amendement.

Délibéré

Pour une Région avec un engagement féministe fort et qui fait de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes une réalité.

Face à l'urgence sociale et aux reculs observés en 2025, la Région prend ses responsabilités en rétablissant un budget dédié à l'égalité femmes-hommes. Cet engagement s'articule autour de trois objectifs :

1. Garantir des actions de prévention sur tous les territoires

La prévention, socle d'une politique efficace et forte contre les violences faites aux femmes et les inégalités se traduira par des campagnes de sensibilisation adaptées à chaque public, des formations pour les professionnels et des outils pédagogiques pour déconstruire les stéréotypes avec, notamment, des interventions en milieux scolaires (MFR, lycées et CFA)

2. Renforcer l'accompagnement des victimes et co-victimes

L'accompagnement des femmes victimes et co-victimes de violences (physiques, psychologiques, économiques) doit être accessible, gratuite et de qualité sur l'ensemble des territoires. Pour ce faire, la Région soutiendra les structures existantes. Ce soutien sera renforcé par la création de deux nouveaux dispositifs : l'un visant à lutter contre les zones blanches de l'égalité, l'autre dédié à la formation et la sensibilisation des professionnels de santé.

3. Aider à structurer un réseau associatif solide et pérenne

Les associations qui œuvrent pour l'égalité femmes-hommes sont les piliers sur lesquels la collectivité doit s'appuyer. La Région organisera des Assises régionales de l'égalité femmes-hommes afin de réunir les actrices et acteurs du secteur pour décider ensemble de conventions pluriannuelles d'objectifs et assurer une transparence totale sur les financements.

La Région s'engage à communiquer annuellement sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus via un rapport public et des rencontres territoriales.

Il est proposé d'affecter 2 millions € en autorisation de programme (AP) attribués au rapport "J400 Favoriser l'emploi dans les territoires" dédié au Big Bang de l'emploi, vers le rapport S200 : Accompagner les territoires.

Pour les groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

Lucie Etonno,
Présidente du groupe
L'Écologie Ensemble

Guillaume Garrot,
Président du groupe
Le Printemps des Pays de la Loire